

PLAN D'ACCESSIBILITÉ PLURIANNUEL, 2013 – 2016

Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario (LAPHO) – Règlement de l'Ontario 191/11, Normes d'accessibilité intégrées

Norme d'accessibilité	Mesures	Progression de la mise en œuvre
Établissement de politiques en matière d'accessibilité	Établir des politiques en matière d'accessibilité	Terminée.
Plans d'accessibilité	Définir un plan d'accessibilité	Terminée.
Formation	Tous les employés et entrepreneurs de Financière CMLS recevront de la formation sur les normes d'accessibilité applicables aux personnes handicapées. Cette formation sera offerte sur demande de façon accessible, et un dossier de formation sera établi en conformité avec la loi.	Toute formation devra être donnée d'ici le 1 ^{er} janvier 2015. Tous les nouveaux employés de Financière CMLS recevront une formation sur le <i>Règlement relatif aux normes d'accessibilité intégrées</i> .
Sites et contenu Web accessibles	Sans objet à ce stade-ci - aucun nouveau site Web n'a été mis en ligne et le site Web actuel n'a pas subi de modifications importantes depuis le 1 ^{er} janvier 2014. Financière CMLS s'assurera que le site Web public répond aux exigences en matière d'accessibilité (correspondant aux WCAG 2.0, niveau AA) d'ici le 1 ^{er} janvier 2021.	À terminer d'ici le 1 ^{er} janvier 2021.
Rétroaction	Mettre en place un processus de rétroaction accessible.	Terminée.
Formats et moyens de communication accessibles	Établir et documenter ce processus, et communiquer les détails pertinents pendant les formations, au besoin.	À terminer d'ici le 1 ^{er} janvier 2016.

Page suivante >>

PLAN D'ACCESSIBILITÉ PLURIANNUEL, 2013 – 2016

Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario (LAPHO) – Règlement de l'Ontario 191/11, Normes d'accessibilité intégrées

Norme d'accessibilité	Mesures	Progression de la mise en œuvre
Information relative aux interventions d'urgence en milieu de travail	Établir le processus.	Terminée.
Emploi	<p>Conformément aux lois applicables, Financière CMLS élaborera et mettra en œuvre des pratiques d'emploi visant à encourager les personnes handicapées à participer pleinement à toutes les activités de l'entreprise, et elle prendra les mesures suivantes à cette fin :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aviser les candidats de la disponibilité de mesures d'adaptation pour les personnes handicapées en le précisant dans toutes les offres d'emploi internes et externes; • Observer des pratiques d'emploi inclusives aux fins du recrutement, du maintien en poste et du perfectionnement des employés; • Offrir aux gestionnaires de la formation, des outils et des guides relatifs à l'accessibilité afin d'offrir des mesures d'adaptation aux employés ou d'aménagement du lieu de travail et de prévenir toute forme de discrimination; • Informer les candidats sélectionnés des politiques en matière d'accessibilité qui sont appliquées chez Financière CMLS. 	À terminer d'ici le 1er janvier 2016.

Financière CMLS révisera le présent Plan d'accessibilité pluriannuel en janvier 2019, puis tous les cinq ans.
Pour obtenir ce document sous une autre forme, veuillez envoyer un courriel à hr@cmls.ca ou composer le (416) 646 1005.